

Le vote électronique qui se profile, c'est la fraude massive assurée



Article rédigé par *ripostelaique.com*, le 15 janvier 2022

Source [*ripostelaique.com*] Danger : fraude électorale massive en vue avec le vote électronique que nous concocte Darmanin.

Gérald Darmanin ment aux électeurs.

Quand les petits candidats réclament une modification des règles d'obtention des 500 parrainages, le ministre de l'Intérieur répond qu'on ne change pas les règles du jeu à quelques jours du match.

Mais quand il s'agit de mettre en place le vote électronique ou le vote par correspondance, avec l'aide du Conseil constitutionnel, il n'est plus question de délai trop court ! Difficile de faire plus hypocrite !

En France, le vote par correspondance a été supprimé en 1975 pour cause de fraudes massives.

En 2008, c'est le Conseil constitutionnel qui a interdit les machines à voter peu fiables et peu sûres.

Et pourtant, Emmanuel Macron revient à la charge !

Chez Riposte Laïque, nous avons largement relayé la fraude massive qui a entaché les élections américaines. Une odieuse machination qui a permis d'écarter Donald Trump, la bête noire des mondialistes.

Grâce au vote par correspondance et à l'utilisation de machines à voter Dominion, ce sont des millions de voix qui ont été volées à Donald Trump et données à Biden. Les dizaines de milliers de plaintes ont été classées sans suite. Officiellement, il n'y a donc jamais eu de fraude. Pas d'enquêtes, pas de preuves.

<https://ripostelaique.com/presidentielle-americaine-80-millions-de-voix-pour-trump-contre-66-pour-biden.htm>

Or, le vote par correspondance et le vote électronique sont dans les tuyaux pour la présidentielle de 2022.

<https://www.fdesouche.com/2022/01/11/crise-sanitaire-darmanin-evoque-la-possibilite-de-nouvelles-mesures->

Communiqué du Conseil constitutionnel du 11 janvier 2022

À sa demande, le ministre de l'Intérieur, M. Gérald Darmanin, a été reçu le mardi 11 janvier 2022 par le président du Conseil constitutionnel, M. Laurent Fabius.

Le ministre a évoqué la possibilité que, après concertations, le gouvernement élabore de nouvelles mesures d'organisation qui apparaîtraient rendues nécessaires par la crise sanitaire, afin de garantir le bon déroulement de l'élection présidentielle.

Le président du Conseil constitutionnel en a pris bonne note et lui a confirmé que l'adoption de telles mesures appelleraient un contrôle du Conseil constitutionnel, chargé, aux termes du premier alinéa de l'article 58 de la Constitution, de veiller à la régularité de l'élection du président de la République.

Le prétexte ? La crise sanitaire, qui permettrait d'imposer le vote électronique ou le vote par correspondance à tous, ou aux non-vaccinés par exemple.

En février 2020, le gouvernement avait déposé en catimini un amendement au Sénat, afin d'introduire le vote par anticipation pour la présidentielle de 2022, provoquant un tollé général.

“Les machines à voter a fortiori par anticipation sont un des moyens connus pour truquer les résultats électoraux”, a affirmé François Asselineau, le président de l'UPR.

“Quel besoin de faire ça sinon frauder ?” a renchéri le chef de file des Patriotes, Florian Philippot.

Pour Nicolas Dupont-Aignan, le patron de Debout la France, cela ne fait aucun doute : *« Emmanuel Macron veut nous voler l'élection présidentielle. (...) Notre démocratie est en danger de mort ! »*

L'amendement fut rejeté mais le gouvernement revient à la charge.

<https://ripostelaique.com/machine-a-voter-machine-a-frauder.html>

<https://ripostelaique.com/macron-veut-nous-voler-lelection-2022-avec-ses-machines-a-voter.html>

Quand ce n'est pas le MoDem qui relance le vote par correspondance, supprimé en 1975 pour cause de fraude électorale massive, c'est Macron qui souhaite généraliser le vote électronique pour 2022.

L'utilisation des machines à voter a été suspendue en 2008 par le Conseil constitutionnel, pour des raisons de fiabilité et de sécurité.

L'exemple allemand montre que les machines à voter sont des machines à frauder.

Un rapport de 2014 livré par des sénateurs soulignait les bugs massifs et invisibles.

« Il est impossible de conjuguer à la fois le secret et la sécurité du vote », nous dit une spécialiste du vote électronique (Figaro).

En Allemagne, lors des élections européennes, des dysfonctionnements sont apparus dans la soixantaine de communes utilisant les machines à voter.

L'écart entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre d'émargements y était 3,2 fois supérieur à celui observé dans les bureaux de vote traditionnels.

Des écarts inexplicables !

De nombreux pays ont renoncé au vote électronique, un vote dont il est impossible d'assurer la sécurité.

Si vous n'êtes pas convaincus, visionnez cette vidéo :

<https://www.dailymotion.com/video/x1jizr>

Et lisez les deux liens de Riposte Laïque ci-dessus.

La fraude y est parfaitement expliquée et impossible à contrer.

Si Macron impose un vote électronique que d'autres pays refusent, s'il autorise le vote par correspondance, alors nous connaissons une élection frauduleuse, un monument de triche et de mensonges, une violation de la démocratie à l'américaine.

Tous les candidats doivent désormais être extrêmement vigilants.

Le président des Patriotes, Florian Philippot, a lui évoqué plusieurs moyens de fraude électorale que le gouvernement pourrait être tenté de mettre en œuvre : « *Fraudes par vote par correspondance ? Vote électronique ? Notre vigilance est absolue car ils sont prêts à tout !* »

15/01/2022 07:00